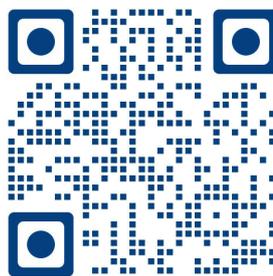




L'ACTU !

L'INFORMATION DE TROARN BURES



#3/ NOVEMBRE 2020

REJOIGNEZ NOUS !



www.troarn.fr

Tél 02 31 23 31 38

Mail: accueil@troarn.fr

> S'ABONNER <

Vous souhaitez recevoir l'actu tous les mois par mail ?

Inscrivez vous sur le site internet de la ville www.troarn.fr

> COVID 19 <

Le nouveau confinement décrété par le Président de la République est appliqué depuis le vendredi 30 octobre et restera en vigueur au moins 4 semaines, soit au **minimum jusqu'au 1er décembre 2020**.

DÉPLACEMENTS AUTORISÉS

Les déplacements sont autorisés, sur présentation d'une attestation, dans les cas suivants :

- Les déplacements liés à l'activité professionnelle ou à la formation.
- Les achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle, des achats de première nécessité dans des établissements dont les activités demeurent autorisées (liste disponible sur le site de la ville).
- Les consultations, soins et l'achat de médicaments.
- Les déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précaires ou la garde d'enfants.
- Les déplacements des personnes en situation de handicap et leur accompagnant.
- Les déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.
- Les convocations judiciaires ou administratives et rendez-vous dans un service public.
- La participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.

Attestation à télécharger sur www.gouvernement.fr ou sur www.troarn.fr

PORT DU MASQUE

Le port du masque reste obligatoire :

- aux abords et dans les écoles, collèges et structures petite enfance par toute personne âgée de 6 ans ou plus.
- dans les commerces ouverts et sur tous les marchés en complément du respect de la distanciation sociale.
- dans les espaces collectifs des entreprises qui ne peuvent pas généraliser le télétravail.
- dans les bâtiments publics.



> LE COVID 19 A TROARN <

Services administratifs

La mairie de Troarn reste ouverte aux horaires habituels. **Horaires : Lundi, Mardi, Jeudi et vendredi : 9h00-12h00 et de 13h30—17h30 Mercredi 9h00—12h00 Samedi matin Fermé Uniquement sur Rendez vous— Permanence des élus— Permanence mairie de Bures sur Dives : Samedi de 10h à 11h (Sauf le samedi 14 novembre.)**

Pour les personnes n'ayant pas d'imprimante ou de smartphone des attestations de déplacement sont disponibles à l'accueil de la mairie

Education

- La restauration scolaire est assurée dans les établissements scolaires.
- Les centres de loisirs accueillent les enfants les mercredis en dehors de toute activité loisirs (exemples : judo, football...). **Les enfants de plus de 6 ans doivent désormais porter un masque.**

Sport

- Les équipements sportifs couverts et de plein air sont fermés sauf pour les scolaires.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

- En cas de difficultés vous pouvez joindre le CCAS par tél 02 31 26 36 09 ou 02 31 26 36 10

Numéros utiles

Infos Covid-19 (24h/24 et 7j/7) : 0 800 130 000 **numéro vert gratuit**

Si vous êtes malade, téléphonez d'abord à votre médecin, sauf si vous avez des difficultés à respirer, dans ce cas téléphonez au 15.

Commerces

Vos commerces alimentaires sont ouverts ainsi que le marché du Vendredi matin.

> BREVES <

Cérémonies du 11 novembre

La pandémie de Covid-19 vient bouleverser les hommages rendus le 11 novembre prochain à ceux qui ont combattu pour la France. La cérémonie de dépôt de gerbe sera interdite au public.

Relais Assistants Maternels (R.A.M.)

Depuis le lundi 12 octobre dernier, Marie Bailhache assure le remplacement de Mme Aubry en tant que responsable du Relais Assistants Maternels. Les permanences d'accueil sont assurées uniquement sur rendez vous. (Tél 02 31 23 35 41 ou 07 49 34 04 67). **En raison de la crise sanitaire les ateliers sont suspendus.**

Collecte de sang : mardi 29 décembre de 15h30 à 19h30 à la salle des fêtes de Troarn ATTENTION Prendre rendez vous à l'EFS au 02 31 53 53 53 ou sur le site : mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr

Il faut peser plus de 50 kg et être âgé de 18 à 70 ans. Port du masque obligatoire.



Tous engagés
contre la COVID-19 !

Téléchargez
#TousAntiCovid



tester
COVID-19
protéger



DISPONIBLE SUR
Google Play

Télécharger dans
l'App Store